



AUTEUIL-LE-ROI

**Compte rendu de la réunion du
CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
du Jeudi 28 Mars 2013**

L'an Deux mille treize le 28 mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Philippe HEURTEVENT**, Maire.

Étaient présents : Mme CHAVILLON, Mme MONTEIRO, M CAPELLE, Mme CHEVREUIL, Mme ROSSET, Mme GARRIGUES, M. FORTIER, M. BLONDEAU, M. CARPENTIER, Mme DESCLAUX-CURNIE,
M. PELISSIER, M. PETITEAU.

Étaient absents excusés : M. DELPECH a donné procuration à M. HEURTEVENT
Mme BRÜGGEMANN a donné procuration à M. CAPELLE

Nombre de membres élus	15	Date de la convocation	22 MARS 2013
Nombre de membres présents	13	Date de l'affichage	22 MARS 2013
Nombre de membres votants	15		

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h32 et procède à l'appel des conseillers municipaux.

Points supplémentaires à mettre à l'ordre du jour : vote du montant attribué aux associations et vote de l'adhésion au CNAS Comité National d'Action Sociale . C'est une association qui permet aux agents de la commune de bénéficier d'actions sociales, un peu comme un Comité d'Entreprise dans le privé. Aujourd'hui, la commune ne propose rien en matière d'aide sociale aux agents communaux. L'adhésion au CNAS doit être votée si on veut qu'elle soit incluse dans le budget.

Monsieur le Maire demande si quelqu'un s'oppose à ce que ces deux points soient mis à l'ordre du jour ? Personne ne s'y oppose.

M. FORTIER demande à ce que sa candidature soit proposée pour intégrer la commission Petite Enfance, Périscolaire du fait de ses délégations. Le Conseil Municipal accepte de voter ce point supplémentaire

Point N° 1 : nomination d'un secrétaire de séance.

Mme Garrigues signale que tant que Monsieur le Maire ne répondra pas à ses mails, elle ne fera pas l'effort de prendre en charge un compte-rendu.

Madame MONTEIRO propose sa candidature au poste de secrétaire de séance

POUR : 15



AUTEUIL-LE-ROI

Point N° 2 : Approbation du Compte Rendu du Conseil municipal du 28 Février 2013.

Compte rendu du 28 février 2013 : compte tenu du fait que ce compte rendu n'a pas été transmis aux élus, ce point sera voté lors du prochain Conseil Municipal. Monsieur le Maire précise que la version simplifiée a été affichée en temps et en heure.

Point N° 3 : Adhésion au CNAS

CNAS : Mme MONTEIRO fait une présentation de cette association loi 1901 et indique que selon une loi de 2007, tout agent communal a droit à une action sociale de la part de sa commune. Compte tenu de la taille de la commune d'Auteuil Le Roi, il n'est pas possible de proposer ces services d'où le recours au CNAS. Il s'agit de mettre place une action sociale pour l'ensemble du personnel communal, titulaire ou non. La cotisation annuelle pour 2013 s'élève à 1 356.95 € pour la totalité des agents.

M. CAPELLE demande s'il y aura une participation de la commune pour l'achat d'autres prestations ? Mme MONTEIRO répond qu'il s'agit d'un coût fixe et qu'il n'y aura pas de coût variable.

Pour valider l'adhésion au CNAS, le Conseil Municipal doit voter l'adhésion annuelle et également désigner un membre « délégué » du Conseil Municipal pour représenter la Commune au CNAS.

M. PELISSIER et Mme MONTEIRO proposent leur candidature pour être élu « délégué »

Monsieur le Maire propose de mettre au vote ces deux points

Pour l'adhésion de la commune au CNAS pour un montant de 1 356.95 € : 15 VOIX POUR

Monsieur le Maire propose de voter à main levée pour l'élection du délégué.

Mme MONTEIRO : 3 VOIX

M. PELISSIER : 11 VOIX

ABSTENTION : 1 VOIX

Point N° 4 : Attributions des subventions aux associations auteuilloises

La commission Vie Associative s'est réunie et a ventilé les montants attribués aux associations. M. Le Maire donne la parole au rapporteur de cette commission pour expliquer son choix. Mme CHAVILLON explique que suite à la réunion de la commission, il a été décidé de ne pas donner de subvention à la « chasse d'Auteuil ». Le solde de l'enveloppe a donc été attribué par rapport au retrait de la subvention de 460 € de la Chasse et à la diminution de la subvention de l'association Ensemble pour la convivialité 100 € au lieu des 250 € demandé au Comité des Fêtes au motif que la fête de Noël coûte cher. (environ 800 €)



AUTEUIL-LE-ROI

M. CAPELLE dit que lors de la réunion de la commission il n'a pas été voté de subvention à l'association chasse , de même qu'il a été décidé de donner 100 € à l'association Ensemble pour la convivialité, au lieu des 250 € proposés.

M. FORTIER précise qu'il n'avait pas demandé de subvention pour son association de chasse auparavant car il trouvait que c'était incompatible avec ses fonctions de maire. Il ajoute que son association contribue à l'entretien de la faune sauvage (renards et rats) sur la commune. Le garde chasse fait des actions sur la Commune, et est rémunéré par l'association. M. FORTIER trouve discriminatoire de ne pas donner de subvention à son association et de donner le report au Comité des Fêtes. A ce sujet, il souhaite connaître le nombre d'adhérents de cette association. Monsieur le Maire répond que cette association est la seule à ne pas compter d'adhérents au sens où on paie une adhésion. Mme CHAVILLON précise que cette association a un bureau. M. CAPELLE ajoute que lors des assemblées générales tous les gens présents peuvent voter.

M. PELISSIER dit qu'il faudrait pour l'avenir établir une grille avec des critères pour décider de l'attribution des subventions et en fonction des critères respectés ou pas, on pourrait décider du montant à attribuer. La subvention pourrait être variable car chaque association ne pèse pas le même poids. M. CAPELLE dit que cela est acté pour l'année prochaine.

Mme MONTEIRO dit que cela la gêne beaucoup que l'on exclut une association auteuilloise, cela revient au même où l'année dernière l'association EPARCHE avait été exclut. Quand on donne à d'autres associations hors commune une subvention, il faut au minimum donner quelque chose à une association auteuilloise qui en fait la demande sinon nous ne sommes pas crédibles. M. CARPENTIER ajoute qu'il n'y a pas deux poids deux mesures, c'est 460 € pour toutes les associations auteuilloises.

Madame ROSSET précise que la commission Vie Associative va travailler sur une proposition d'étude très précis sur l'obtention d'une subvention pour les associations.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer pour l'attribution d'une subvention à l'association « Chasse d'Auteuil Le Roi »

POUR 9 VOIX : Mme MONTEIRO, M. FORTIER, M. CARPENTIER, Mme GARRIGUES, M. PELISSIER, M. BLONDEAU, M PETITEAU, Mme DESCLAUX , Mme ROSSET

ABSTENTION 3 VOIX : M. HEUTEVENT, M. DELPECH, Mme CHEVREUIL

CONTRE 3 VOIX : M. CAPELLE, Mme BRUGGEMANN, Mme CHAVILLON

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter pour le montant attribué à l'association « Chasse d'Auteuil Le Roi» pour un montant de 460 €

POUR 9 VOIX : Mme MONTEIRO, M. FORTIER, M. CARPENTIER, Mme GARRIGUES, M. PELISSIER, M. BLONDEAU, M PETITEAU, Mme DESCLAUX , Mme ROSSET



AUTEUIL-LE-ROI

ABSTENTION 3 VOIX : M. HEUTEVENT, M. DELPECH, Mme CHEVREUIL

CONTRE 3 VOIX : M. CAPELLE, Mme BRUGGEMANN, Mme CHAVILLON

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter pour le montant attribué à l'association « Ensemble pour la convivialité » pour un montant de 100 €

POUR : 13 VOIX Mme MONTEIRO, M. CAPELLE, Mme BRUGGEMANN, M. CARPENTIER, Mme GARRIGUES, M. PELISSIER, M. BLONDEAU, M PETITEAU, Mme DESCLAUX , Mme ROSSET, M. HEUTEVENT, M. DELPECH, Mme CHEVREUIL

CONTRE : 1 VOIX M. FORTIER car favorable à 250 euros

ABSTENTION : 1 VOIX Mme CHAVILLON

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter pour le montant attribué à l'association « Comité des Fêtes » pour un montant de 610 €

POUR : 13 VOIX Mme MONTEIRO, M. CAPELLE, Mme BRUGGEMANN, M. CARPENTIER, Mme GARRIGUES, M. PELISSIER, M. BLONDEAU, M PETITEAU, Mme DESCLAUX , Mme ROSSET, M. HEUTEVENT, M. DELPECH, Mme CHEVREUIL

CONTRE : 1 VOIX M. FORTIER

ABSTENTION : 1 VOIX Mme CHAVILLON

Point N° 5 : candidature de M. FORTIER au sein de la commission Petite Enfance/Périscolaire

M. FORTIER demande à ce que sa candidature soit proposée pour intégrer la commission Petite Enfance, Périscolaire du fait de ses délégations.

JM FORTIER 14 VOIX POUR 1 ABSENTENTION

Point N° 6 : Approbation du Compte de Gestion 2012 de la « Commune »

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le Compte de Gestion de Madame le Receveur Municipal qui correspond au Compte Administratif 2012 de la Commune

Le Compte de Gestion 2012 confirme les résultats de clôture du Compte Administratif 2012 de la commune, à savoir :

Excédent d'Investissement :.....219 795.15 €

Excédent de Fonctionnement :.....314 424.33 €

Par conséquent et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** le Compte de Gestion 2012, 15 VOIX POUR



AUTEUIL-LE-ROI

Point N° 7 : Approbation du Compte Administratif 2012 de la « Commune »

Après avoir donné lecture du Compte Administratif au Conseil Municipal, Monsieur le Maire est sorti de la salle du Conseil et a laissé la parole à Mme MONTEIRO pour le vote du Compte Administratif 2012.

	Prévu	Réalisé
Dépenses de fonctionnement.....	836 626.95 €.....	593 179.61 €
Recettes de fonctionnement	836 626.95 €.....	806 442.99 €
Résultat de clôture de l'exercice.....		213 263.38 €
Dépenses d'investissement.....	432 611.23. €.....	53 550.08 €
Recettes d'investissement.....	597 163.18 €.. ..	580 317.34 €
Résultat de clôture de l'exercice.....		526 767.26 €

Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** le Compte Administratif de l'exercice 2012
13 VOIX POUR

Point N° 8 : Vote de l'affectation du résultat 2012 de la « Commune ».

	Fonctionnement	Investissement
Résultat de l'exercice 2012	213 263,38 €	526 767,26€
Résultat reporté 2011	101 160,95 €	- 306 972,11 €
Résultat à affecter	314 424,33 €	219 795,15 € (- 20 555,72 RAR)

M. le Maire rappelle qu'à la suite de l'approbation des Compte Administratif et Compte de Gestion, les résultats sont les suivants :

- excédent de fonctionnement de l'exercice 2012 s'élevant à la somme de 314 424,33€
- excédent d'investissement de l'exercice 2012 pour un montant de 219 795.15 €,

Décide à l'unanimité d'affecter :

- la somme de 100 000,00 € à l'article 1068 « Excédent de fonctionnement »
- la somme de 214 424,33 € en « report de fonctionnement » au R002
- la somme de 219 795,15 € en solde « d'exécution d'investissement »

15 VOIX POUR



AUTEUIL-LE-ROI

Point N° 9 : Vote du Budget Primitif 2013 de la « Commune »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** de voter le Budget Primitif de l'exercice 2013 selon l'instruction comptable et budgétaire M14,

Dit que le Budget Primitif est voté par chapitre pour la section de fonctionnement et la section d'investissement,

le Budget Primitif est arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES :

Chapitre 011 : 249 357.00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote le chapitre : 15 VOIX POUR

Chapitre 012 : 226 100.00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote le chapitre : 15 VOIX POUR

Chapitre 022 : 3 000.00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote le chapitre : 15 VOIX POUR

Chapitre 023 : 127 916.20 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote le chapitre : 15 VOIX POUR

Chapitre 65 : 192 611.13 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote le chapitre : 15 VOIX POUR

Chapitre 66 : 4 005.00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote le chapitre : 15 VOIX POUR

Chapitre 14 : 113 984.00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote le chapitre : 15 VOIX POUR

TOTAL DEPENSES : 916 973.33 €

Le Budget Primitif 2013 « DEPENSES de FONCTIONNEMENT » est approuvé à l'unanimité 15 VOIX POUR



AUTEUIL-LE-ROI

RECETTES :

Chapitre 002 : 214 424.33 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote le chapitre : 15 VOIX POUR

Chapitre 013 : 600,00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote le chapitre : 15 VOIX POUR

Chapitre 70 : 41 050.00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote le chapitre : 15 VOIX POUR

Chapitre 73 : 516 019.00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote le chapitre : 15 VOIX POUR

Chapitre 74 : 143 575.00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote le chapitre : 15 VOIX POUR

Chapitre 75 : 1 155.00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote le chapitre : 15 VOIX POUR

Chapitre 77 : 150.00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote le chapitre : 15 VOIX POUR

TOTAL RECETTES : 916 973.33 €

Le Budget Primitif 2013 « RECETTES de FONCTIONNEMENT » est approuvé à l'unanimité 15 VOIX POUR



AUTEUIL-LE-ROI

INVESTISSEMENT

DEPENSES :

Chapitre 16 : 10 000.00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote le chapitre : 15 VOIX POUR

Chapitre 20 : 12 645.00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote le chapitre : 15 VOIX POUR

Chapitre 21 : 37 220.00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote le chapitre : 15 VOIX POUR

Chapitre 23 : 553 168.08 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote le chapitre : 15 VOIX POUR

Restes à réaliser 25 599.40 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote les RAR : 15 VOIX POUR

TOTAL DEPENSES : 618 632.48 €

Le Budget Primitif 2013 « DEPENSES d'INVESTISSEMENT » est approuvé à l'unanimité 15 VOIX POUR

RECETTES :

Chapitre 13 : 129 626.00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote le chapitre : 15 VOIX POUR

Chapitre 10 hors 1068 : 36 246.45 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote le chapitre : 15 VOIX POUR

Chapitre 021 : 127 916.20 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote le chapitre : 15 VOIX POUR



AUTEUIL-LE-ROI

Chapitre 1068 100 000.00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote le chapitre : 15 VOIX POUR

Chapitre R001 219 795.15 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote le chapitre : 15 VOIX POUR

Restes à réaliser 5 048.68 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote les RAR : 15 VOIX POUR

TOTAL RECETTES : 618 632.48 €

Le Budget Primitif 2013 des « RECETTES d'INVESTISSEMENT » est approuvé à l'unanimité 15 VOIX POUR

Point N° 10 : Autorisation donnée à M. Le Maire pour émettre les mandats des factures en attente de paiement auprès de la Trésorerie Principale de Neauphle le Château

COMMUNE

Bordereau N°15 mandats 102 à 116 pour une dépense de 34 748.21 € TTC
15 voix POUR à l'unanimité des représentants et représentés

Bordereau N°16 mandats 117 à 120 pour une dépense de 1 368.48 € TTC
15 voix POUR à l'unanimité des représentants et représentés

Point N° 11 : Demande de subvention auprès du Conseil Général au titre du programme d'aide aux communes de moins de 10 000 habitants pour des travaux sécurité routière sur la RD 76 - PDASR 2013

Suite à la noria de camions sur Thoiry qui circulaient sur la RD 76, M. De La PANOUSE avait pris l'engagement de remettre la route en peinture, à sa charge. L'état avait également pris l'engagement de remettre en état la signalisation horizontale de la RD 76 à l'entrée du village en direction de Thoiry. La portion de route qui se trouve entre les deux panneaux du village est à la charge de la commune. M. Le Maire a rappelé à M. CHAPPUIS, sous préfet, l'engagement de l'état, et il a été convenu de le faire respecter. M. Le sous-préfet est intervenu auprès de l'organisme PDASR qui normalement finance ce type de travaux quant il s'agit de la sécurité des enfants. A titre exceptionnel et en accord avec M. JAU, Préfet des Yvelines, le PDASR sera accordé à la commune pour cette opération.

Un devis a été réalisé par la société AB MARQUAGE qui comprend également un renforcement de la sécurité des piétons au niveau du passage piétons. Le montant du devis se monte à 7 348.76 € TTC. La subvention est de 5 879 € soit un reste à charge de la commune de 1 469.76 € TTC.

M. Le Maire propose de passer au vote : 14 VOIX POUR
ABSENTION 1 VOIX Mme GARRIGUES



AUTEUIL-LE-ROI

Point N° 12 : Adhésion à l'IFAC (Institut de Formation, d'Animation et de Conseil) pour l'année 2013

L'IFAC se propose de nous aider pour toutes les activités hors scolaires suite à la réforme des rythmes scolaires. Le montant de l'adhésion est de 65.50 €

M. PETITEAU est dubitatif quant aux termes évoqués dans le courrier de l'IFAC. Il est dit que l'IFAC « fera au mieux pour vous accompagner », il n'y a pas plus de détails.

M. Le Maire propose de passer au vote : 14 VOIX POUR
ABSENTION 1 VOIX Mme GARRIGUES

Point N° 13 : Demande d'inscription d'un enfant d'AUTOUILLET à l'École Sully pour la rentrée de Septembre 2013

Des parents d'AUTOUILLET ont fait une demande pour intégrer l'école Sully pour la rentrée 2013 pour le CP. M. Le Maire recevra les parents la semaine prochaine et rappelle qu'il existe une convention de gratuité entre la commune d'Autouillet et celle d'Auteuil Le Roi. On ne pourra pas demander de participation aux frais scolaires à la commune d'Autouillet. Pour raisons de confidentialité, il ne sera pas communiqué sur les raisons des parents d'intégrer l'école communale.

M. Le Maire propose de passer au vote : 15 VOIX POUR

Point N° 14 : Demande d'inscription en maternelle d'un enfant de VICQ à l'École Sully pour la rentrée de Septembre 2013

Il n'y a pas d'école sur la commune de Vicq et le Maire de cette commune est d'accord pour subvenir aux frais scolaires de cet enfant qui va entrer en maternelle, d'autant que sa nourrice est à Auteuil Le Roi.

M. Le Maire propose de passer au vote : 15 VOIX POUR



AUTEUIL-LE-ROI

Point N° 15 : Vote des DIA

Lieu	Date	Parcelle	Superficie	Prix de vente	Prix au m ²	Usage
2 Rue de l'Eglise	07/03/2013	D 853	600 m ²	140 000,00 €	233,40 €	Bâti grange
Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas préempter la parcelle N° D 853– Pour 15 voix						
3 Grande Rue	16/03/2013	D 117 D 118 D 119	810 m ² 290 m ² 248 m ² ----- 1348 m ²	475 000,00 €	352,37 €	Bâti
Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas préempter la parcelle N°D 117/D 118/D119– Pour 15 voix						

Questions diverses

Compte-rendu du groupe de travail « Relais d'Auteuil » qui s'est réuni le 27 mars 2013.
 Etaient présents : Mme ROSSET , Mme CHAVILLON, M. PELISSIER, M .
 HEURTEVENT.

La CCI a un gros problème de réorganisation de personnel ce qui explique les délais plus que longs pour avoir des réponses à nos questions.

Six candidats se sont présentés spontanément à la commune. La CCI avait pris l'engagement de faire un point avec eux et de les convoquer individuellement

Les candidats sont les suivants :

Mr Thierry MANSEUR de Saulx le Marchais qui veut acheter le commerce et la maison d'à côté et y développer un « gros truc ». Il y ferait des chambres d'hôtes et les chambres d'hôtel. Visiblement il ne dormirait pas sur place et il y aurait un gardien de nuit qui assurerait la permanence

Mr Georges Dos SANTOS propriétaire du Miramar à Montigny le Bretonneux (voir son site web). Il paraît solide et a de l'expérience, il n'est pas cuisinier, c'est un chef d'entreprise. Il voudrait prendre la gérance car il n'y a aucun investissement à faire.

Mr COUTINHO qui est de Marcq ; il a téléphoné mais n'a pas pris un RDV en mairie.

Mr MARTINS propriétaire du « le Louso » à St Cyr . Il y propose des spécialités portugaises qui marchent bien Il propose de nous inviter à déjeuner dans son restaurant pour discuter. Il souhaite prendre un bail 3/6/9 pour sa fille.

Mr SERGENT de Villiers le Mahieux viendra le 2 avril à 15h après l'état des lieux auquel participera Véronique Rosset. Son idée serait de relancer la formule Bernadette de Marcq
 Le groupe de travail considère que ce n'est pas une formule appropriée pour le Relais d'Auteuil et que cela ne correspondra aux attentes des Auteuillois.



AUTEUIL-LE-ROI

Mr Thomas MATTEI (thomas cook home) qui est à Mareil sur Mauldre

Il fait des repas sur place avec des prestations pour les particuliers, les entreprises,

Il fait des formations et anime des ateliers de cuisine. Cela fait partie d'une motivation d'entreprise et marche très bien. Il souhaite avoir « une table » dans la région.

Il a visité les lieux et est séduit. Il voudrait avoir sa première table à Auteuil le Roi

Il est d'accord sur le cahier des charges de la commune et il mettrait en place du personnel.

Il propose côté épicerie pour le non périssable, éventuellement du jambon car il peut le recycler en restaurant et surtout une épicerie fine qui permettrait de proposer un service de traiteur haut de gamme

Il a demandé les plans des lieux ainsi que les comptes d'exploitation, il a rencontré ses banques et il aurait ou devrait rencontrer la CDI. Il est intéressé par le bail 3-6-9

Il offrirait une cuisine à deux vitesses ; le midi politique d'accroche avec un repas aux alentours de

15 €. Il développerait la viennoiserie avec la possibilité de prendre le petit déjeuner

Il veut faire une cave à vin de prestige visible des clients. Il est également intéressé par la maison d'à côté mais le financement global lui paraît lourd. Il séparerait les deux activités avec une personne dédiée à l'épicerie et une autre à l'hôtel avec une équipe dédiée au restaurant.

Dans la cour voisine Tom envisagerait d'y développer une activité de restauration en plein air.

Madame COURREGÉ podologue semble intéressée uniquement par la maison pour y développer son activité de podologie actuellement implantée à Montfort l'Amaury et elle pourrait y louer quelques petits appartements studios au dessus.

Véronique Rosset nous a envoyé cette personne car elle pourrait apporter un autre point de vie Nous sommes une commune peu endettée

La commune pourrait acquérir la partie de la maison que ne prendrait pas Mme Courrège.

Dans cette alternative, il faudrait négocier avec Monsieur Laval CHUNG TO l'achat d'une bande de 5,50 m mini pour ouvrir l'accès côté rue des sablons avec parking pour la restauration.

Il faut avoir l'évaluation des domaines ainsi qu'un business plan pour la municipalité développant toutes les hypothèses.

Mme ROSSET précise que Mme COURREGÉ cherche depuis longtemps à s'installer sur la commune C'est aussi l'occasion d'avoir une profession paramédicale qui s'installerait sur la commune ce qui drainerait de la clientèle pour le restaurant à côté. Il faut reprendre contact avec la CCI car ils sont là pour nous aider et doivent-nous donner des réponses précises à nos questions.

M. PELISSIER dit qu'à l'heure actuelle il existe une convention entre le Relais d'Auteuil et la Commune. Le contenu de ce contrat devrait être probablement réaménagé pour faciliter les choses, nonobstant tout ce qui a pu être dit sur l'opportunité que pourrait représenter la maison voisine. Ce qu'il faut privilégier c'est la recherche d'un couple de gérant qui pourra faire fonctionner notre commerce au plus vite, toutes autres considérations pouvant être considérées en opération tiroir ultérieurement

Mme Rosset ajoute qu'il est urgent de reprendre le lien avec la CCI.



AUTEUIL-LE-ROI

M. PELISSIER dit que depuis le 18 février les candidatures devaient être examinées par la CCI pour nous dire ce qu'ils en pensaient ; il n'y a aucune raison que ce service ne soit pas rendu.

M. Le Maire précise que lorsque l'on dit « gérants » cela veut dire « convention », si l'on parle d'« exploitants » cela veut dire bail. En fonction du fait que l'on décide si on part en gérance ou en bail, nous aurons à faire à deux types de candidats différents. La CCI attend qu'on choisisse entre bail et convention. Mardi prochain Mme BONNIER de la CCI devrait nous rappeler mais il nous faut choisir au plus vite.

M. FORTIER demande sur quels points la commission bloque ? Mme ROSSET répond qu'il n'y a pas de points de blocage. La commission avait posé des questions à la CCI et la personne qui est venue répondre lors du dernier Conseil Municipal n'a pas donné toutes les réponses attendues. La commission attend toujours des éclaircissements.

CENTRE DE LOISIRS POUR LES GRANDES VACANCES

M. Le Maire indique qu'il y a un retour des parents qui disent que la ville de Montfort l'Amaury n'accueillerait plus les enfants des autres communes pendant les grandes vacances, en l'occurrence pour le mois de juillet. Il faut faire un point avec l'IFAC sur cette situation. Pour les petites vacances scolaires, la commune a une convention avec le centre aéré de Saulx-Marchais. Par contre, le mercredi, les enfants sont accueillis au centre aéré d'Autouillet. Madame le Maire d'Autouillet nous a indiqué que, compte-tenu du nombre d'enfants qui fréquentent ce centre le mercredi, soit 8 enfants, elle demandera une participation financière à la commune d'Auteuil Le Roi.

CHASSE AUX ŒUFS

La chasse aux œufs aura lieu le lundi 1^{er} avril à 11 heures dans le parc de la Mairie. Toutes les personnes volontaires pour aider sont les bienvenues. L'opération se fait en partenariat avec la Caisse des Ecoles

THEATRE

Les 5/6/7 avril, il y aura les rencontres théâtrales du CODATYV. Un flash info a été distribué à tous les auteuillois.

Soirée théâtre le vendredi 19 avril à 20h30



AUTEUIL-LE-ROI

REMPLACEMENT DE LA SECRETAIRE PENDANT SON ABSENCE

Sylvie LAILLET va devoir s'absenter du 15 avril au 15 mai. Elle a la responsabilité de la gestion de la salle des fêtes. M. Le Maire fait un appel au volontariat sur cette mission pour aider Corinne VAISSIERE. M. FORTIER se porte volontaire

DISTRIBUTION DES SACS VERTS

Il a été procédé à la distribution des sacs verts aux auteuillois. Lors du deuxième week-end de distribution, il a été donné aux auteuillois 80 sacs par foyer au lieu des 40 préconisés, d'où une pénurie de sacs à déchets. La mairie n'en dispose plus. Cela pose le problème suivant : le SIEED n'a plus de sacs en stock et ne peut réapprovisionner la Mairie.

M. PELISSIER prend à son compte cette erreur et cherche également une solution de remplacement

Coût estimatif : 15 €/foyer

Intervention de Mme ROSSET : Pâques arrive et le clocher n'est pas réparé. M. Le Maire répond que le devis de réparation a été envoyé à la société Mahmias. Mme ROSSET a fait sonner les cloches « à l'ancienne » mais personne n'a entendu !

Intervention de M. FORTIER : il demande à ce que l'on vérifie que la propriété de M. DEMORNAC est bien en vente, selon l'information dont il dispose ? Si oui, il demandera à ce que la Mairie se porte acquéreur. M. Le Maire indique qu'il n'a pas d'informations précises à ce sujet et ajoute qu'il a fait faire une conformité et qu'elle a été rejetée. Mme MONTEIRO demande dans quel but la Mairie achèterait ce bien ? M. FORTIER répond qu'on aura le but le jour où il sera décidé d'acquérir cette propriété. Mme MONTEIRO répond qu'il n'est pas possible d'engager les finances publiques sans un but précis bien expliqué. M. Le Maire va demander aux domaines une évaluation de la propriété.

M. FORTIER ne veut pas engager de polémique ce soir mais indique qu'il a reçu un appel de M. ARLOT qui peut installer sous huit jours le conteneur enterré sous réserve que le Conseil Municipal ait décidé de l'endroit où l'implanter. M. FORTIER demande à ce que la commission travaux se réunisse rapidement pour définir un endroit d'implantation. M. CAPELLE rappelle que les élus attendent la venue d'un technicien du SIEED. La demande a été faite officiellement. Mme DESCLAUX propose que cela soit mis à l'ordre du jour de la réunion de mercredi prochain.

Intervention de Mme DESCLAUX : le bus VEOLIA a des soucis de conduite surtout au niveau de la priorité de la rue du Rû d'Orme. Il a pilé pour laisser la priorité.

Intervention de M. PELISSIER : il demande à ce que l'on confirme que M. CAPELLE est bien délégué suppléant au SIEED ? M. Le Maire répond qu'il va faire rechercher la délibération de la nomination de M. CAPELLE.



AUTEUIL-LE-ROI

Intervention de Mme GARRIGUES : les détecteurs de présence de la cour de l'école ont-ils été réparés ? M. Le Maire répond par l'affirmative ;

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23H59

M. Le Maire donne la parole à la salle

Intervention de Mme DUVAL : Serait-il possible que la Mairie fasse appel à la région notamment à l'agence des espaces verts pour obtenir des subventions à connotation environnementale ?

Intervention de Mme LESTEVEN : serait-il possible d'envisager un lieu d'accueil pour les jeunes de la commune qui n'ont pas de lieu pour se réunir ? M. Le Maire répond que cela est à l'étude avec la construction de la nouvelle maison des associations.

La séance est levée à 00h01